

**RAPPORT  
ANNUEL**

**2023**







# SOMMAIRE

---

Mot du Président	4
Organes statutaires de la société	6
Sécurité	8
Rapport d'activité 2023	10
Données statistiques générales: Année 2023	12
Trafic fluvial Port Mertert	14
Evolution des principaux produits	15
Bilan actif	16
Bilan passif	17
Orthophotos: Le port de Mertert	18
Compte de profits et pertes	20
Annexe au bilan	21
Annexe aux comptes annuels	22
Rapport du collège des commissaires	27
Rétrospective	28

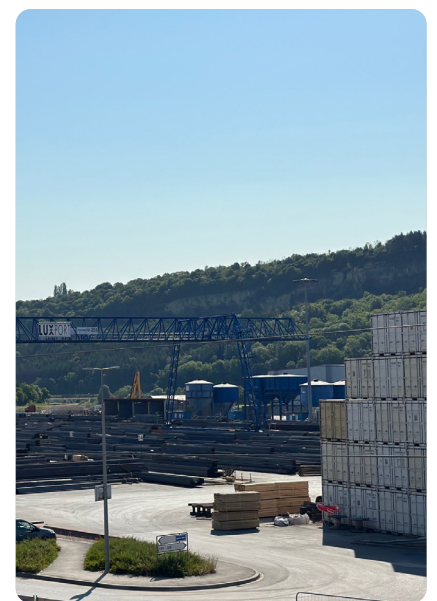


## MOT DU PRÉSIDENT,

Après des crises successives, l'économie mondiale et tout particulièrement l'économie européenne a été mise à rude épreuve ces dernières années. Bien que pour 2024, une hausse du PIB mondial n'est pas attendue, le Luxembourg devrait arriver à tirer son épingle du jeu. En effet, l'OCDE estime que le PIB du

Luxembourg pourrait prétendre à une hausse d'un peu plus d'un pourcent en 2024 et poursuivre son embellie pour s'établir aux environs de 3% en 2025.

Malgré une année 2023 plutôt morose, le trafic global du port de Mertert s'établit néanmoins à un peu plus d'un million de tonnes : les exportations par voie fluviale au niveau de notre complexe portuaire sont légèrement en baisse par rapport à 2022, alors que les importations sont en hausse d'environ 9%. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des importations des produits pétroliers par la société Tanklux. Ces chiffres me permettent de conclure que le port de Mertert a démontré une





résilience certaine face à une situation économique « entre deux eaux » ces deux dernières années.

2023 est également l'année de l'achèvement des travaux d'aménagement liés à nos 6 nouveaux halls situés dans la zone portuaire 2, le long de la route nationale. Ces halls sont composés de surfaces modulables et par conséquent ils sont adaptables à tout type d'acteur, à titre d'exemple, aussi bien à des acteurs de la logistique qu'à des artisans.

2024 sera pour le port de Mertert, l'année de la poursuite de nos

projets d'infrastructure afin d'étendre l'influence de notre plateforme logistique : finalisation de l'agrandissement de l'entrée de la darse, poursuite des travaux d'assainissement, travaux ferroviaires pour pérenniser la diversification des liaisons logistiques, etc. Notre société va également soutenir des études ayant pour objectif l'analyse de la faisabilité de transit de l'hydrogène par le port afin de préparer la décarbonation des différents secteurs nationaux et tout particulièrement, dans notre cas, des barges et de certains poids lourds.

Pour finir, nous souhaitons la bienvenue au groupe CFL dans

l'actionnariat de la société Luxport, qui est un indicateur fort des avantages trimodaux du port de Mertert. Cet investissement stratégique permettra de renforcer l'offre de services trimodale à destination des entreprises luxembourgeoises et la place du hub multimodal luxembourgeois en Europe.

**Raphaël Zumsteeg**  
Président

# ORGANES STATUTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SECTEUR PUBLIC

- **Raphaël ZUMSTEEG** Chargé de direction, Direction des chemins de fer – Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics – Département des Transports, F-Chenières, Président
- **Erika THILL** Ingénieur, Développement zones d'activités au Ministère de l'Economie, Luxembourg
- **Max NILLES** Conseiller - Chargé de direction Navigation fluviale et Logistique au Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics - Département des Transports, Luxembourg
- **Gilles DIDIER** Directeur adjoint, Administration des Ponts et Chaussées, Luxembourg
- **Sylvie SIEBENBORN** Attachée au Ministère des Finances, Luxembourg

### SECTEUR PRIVÉ

- **Thierry LAUX** CMO Commercial Strategy XCarb, ArcelorMittal Europe Long Products, Schifflange, Vice-Président
- **Pierre JACOBS** CEO / Ingénieur – ArcelorMittal Belval & Differdange, Esch-sur-Alzette
- **Paul WAGNER** Head of Public & Institutional Banking, BGL BNP Paribas, Mondorf-les-Bains
- **André GIERENZ** Ingénieur diplômé en mécanique, SCM ArcelorMittal Long Products Luxembourg, Strassen – jusqu'au 30 septembre 2023
- **Olivier GILLET** Ingénieur civil électromécanicien, SCM ArcelorMittal Long Products Luxembourg, Oberpallen – à partir du 1er octobre 2023
- **Christel CHATELAIN** Head of economic affairs, Chambre de Commerce, B-Beaufays
- *Membres du Comité de Direction*

## REPRESENTANTS COMMUNAUX

- **Léon GLODEN** Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, Grevenmacher – jusqu'au 16 novembre 2023
- **Monique HERMES** Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, Grevenmacher – à partir du 17 novembre 2023
- **Jérôme LAURENT** Bourgmestre de la Commune de Mertert, Wasserbillig



---

## COLLEGE DES COMMISSAIRES

### SECTEUR PUBLIC

**Steve SCHMIT**

Inspecteur au Ministère des Finances, Mondorf-les-Bains

### SECTEUR PRIVÉ

**Caroline GOIRIS**

Head of Systems and Compliance, ArcelorMittal, B-Virton  
– jusqu'au 1er janvier 2024

**Carole BACZKIEWICZ**

CFO ArcelorMittal Long Products, F-Elzange  
– à partir du 1er janvier 2024

---

## DIRECTION

**Raphaël ZUMSTEEG**

Administrateur-délégué

---

## SECRETARIAT

**Martine ZIMMER**

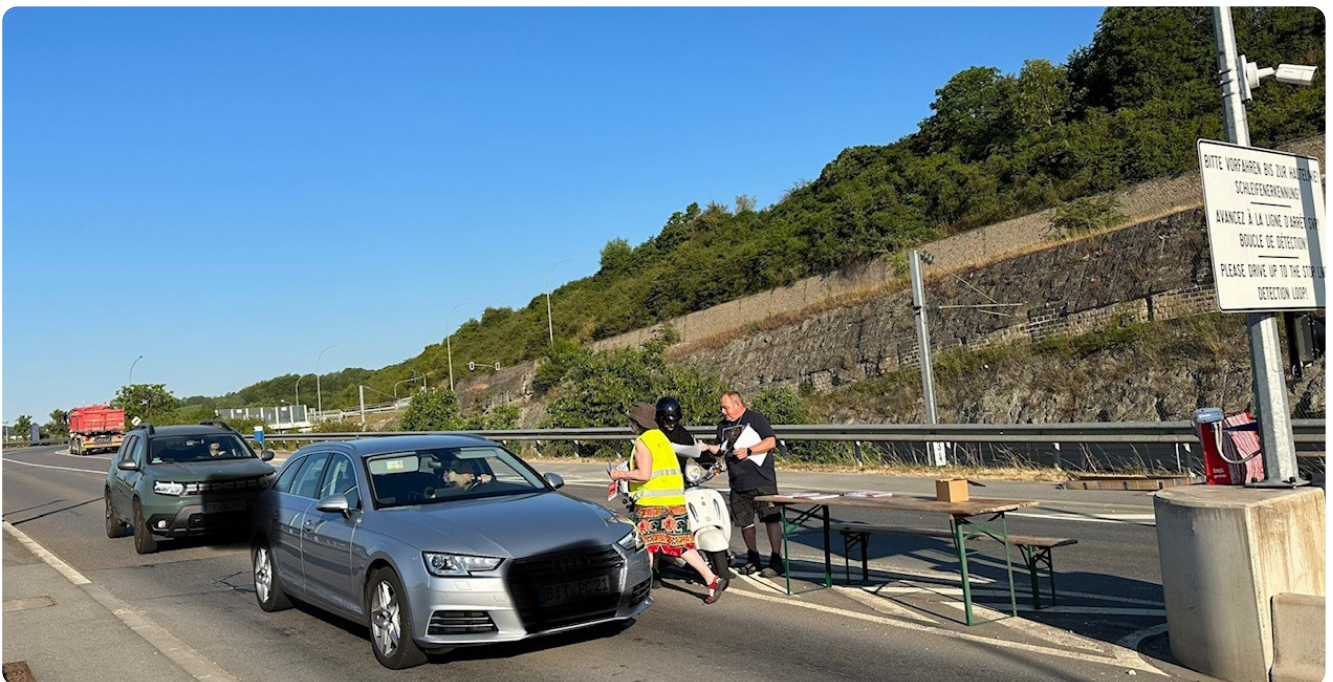
Secrétaire générale

**Petra LOCH**

Secrétaire

# LA SECURITE PRISE AU SERIEUX AU PORT DE MERTERT

en date du 15 juin 2023, une action de sécurité a été lancée sur initiative de la Société du Port de Mertert S.A. afin de sensibiliser les camionneurs et toute autre personne circulant sur le site portuaire. Des brochures de sécurité résumant les consignes à respecter ont été distribuées tout au long de la journée, tout en rappelant aux chauffeurs les limites de vitesse ainsi que les priorités à respecter sur l'ensemble du site portuaire.



### ACTIONS À ENTREPRENDRE EN CAS D'URGENCE



Si les feux commencent à clignoter pendant que vous traversez, **continuez**.



Si votre véhicule est coincé entre les barrières, **continuez et brisez-les**.



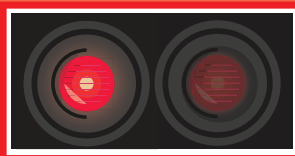
Quittez rapidement votre véhicule s'il est en panne.

#### INTERDICTIONS AVEC AMENDES

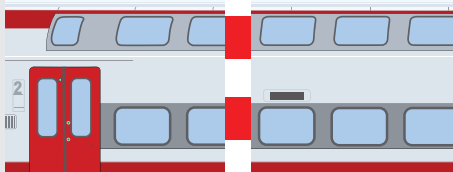
- 49€** pour des personnes qui arrêtent leur véhicule sur les voies d'un passage à niveau (même sans train en vue).
- 145€** et retrait de deux points du permis de conduire pour les personnes qui ne respectent pas les feux rouges signalant la fermeture d'un passage à niveau.

# TOGETHER WE CARE FOR SAFETY!

Un vrai professionnel ne joue jamais avec les feux.



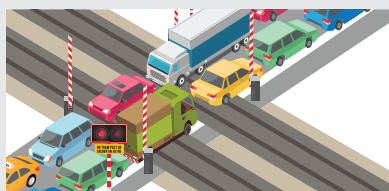
**UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUTRE**



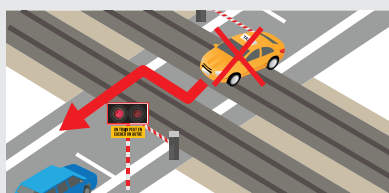
## PASSAGE À NIVEAU



Ralentissez à l'approche d'un passage à niveau et respectez toujours les signaux. Attendez que les signaux lumineux et sonores cessent et que les barrières soient complètement ouvertes.



Soyez particulièrement vigilant en cas d'embouteillage. Même si les barrières sont ouvertes, ne traversez les voies que si vous êtes certain de pouvoir entièrement traverser le passage à niveau, surtout si la route est encombrée.



Ne slalomez jamais entre les barrières, même en cas de dérangement.

## LES RÈGLES DE SÉCURITÉ



Assurez-vous que votre véhicule, charge incluse, puisse traverser les voies entièrement lors du passage.



Ne vous arrêtez jamais sur les voies ferrées.



80 m



400 - 1200 m

LA DISTANCE DE FREINAGE D'UN TRAIN PEUT ALLER JUSQU'À 1.200 MÈTRES, soit 13 fois la longueur d'un terrain de foot standard.



x 13

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## PORT DE MERTERT

Le trafic global du complexe portuaire au 31.12.2023, trafics terrestres inclus, a atteint **1.076.124 t** contre **1.127.400 t** en 2022, soit une régression de **51.276 t** ou **4,55 %**.

Le trafic terrestre portuaire a enregistré au total (y compris celui à destination de la zone industrielle) une régression de 87.513 t pour atteindre 286.851 t.

### TRAFIC PORTUAIRE

**Le courant export** a enregistré au total une baisse de 9.252 t ou 3,61 % et a atteint 247.080 t en 2023 par rapport à 256.332 t en 2022. Parmi les produits-piliers, il y a lieu de relever une régression des produits sidérurgiques de 18.973 t ou 12,92 % pour atteindre 127.871 t. Les divers avec un tonnage de 119.209 unités ont enregistré une augmentation de 9.721 t, à savoir 8,88 % par rapport à 2022. Les conteneurs avec un tonnage de 115.003 unités ont augmenté de 5.515 t ou de 5,04 %.

**Le courant import** a totalisé 542.193 t et marque ainsi une hausse de 45.489 t ou 9,16 %.

Les matières premières avec un tonnage de 99.659 unités ont augmenté de 3.884 t ou 4,06 % et les produits finis et demi-produits avec un tonnage de 4.451 unités ont augmenté de 100,00 %.

Le charbon a enregistré une augmentation de 838 t ou de 100,00 %.

Le trafic pétrolier a enregistré en 2023 une hausse de 69.620 t ou de 22,62 %, pour ainsi atteindre 377.376 t.

Les matériaux de construction ont régressé de 29.311 t ou 52,08 % pour se fixer à 26.966 t.

Les produits agricoles ont enregistré une baisse de 3.998 t ou 24,66 % pour atteindre 12.215 t.

Parmi les divers il y a lieu de relever une augmentation des conteneurs vides avec 22,06 %, à savoir 2.817 t pour atteindre un tonnage de 15.588 unités.

Les segments de bétons préfabriqués ont enregistré une régression de 100%.

Les autres produits du divers ont diminué de 1.485 t pour arriver à 5.099 t.

Le trafic sidérurgique dans son ensemble, exportations et importations fluviales confondues, a atteint en 2023 un tonnage total de 231.981 t par rapport à 242.619 t en 2022.

Le trafic «terrestre port» a régressé en 2023 et ceci de 13.952 t ou 9,55 % pour atteindre 132.180 t.

Le trafic «terrestre zone industrielle port» a diminué de 73.561 t ou 32,23 % pour se fixer à 154.671 t.



# DONNEES STATISTIQUES GENERALES: ANNEE 2023

## TRAFIC TOTAL COMPLEXE PORTUAIRE

### TRAFIC TOTAL PORT DE MERTERT

exportations

importations

EXPORTATIONS	2023	2022	2021	2020	diff. 23/22%	diff.23/21%	diff. 23/20%
produits sidérurgiques	127.871	146.844	158.247	105.388	- 12,92%	- 19,20%	+ 21,33%
dont: laminés finis et							
demi-produits	127.871	146.844	158.247	105.306	- 12,92%	- 19,20%	+ 21,43%
ferraille	0	0	0	0	0%	0%	0%
divers	119.209	109.488	153.145	154.651	+8,88%	- 22,16%	- 22,92%
dont conteneurs	115.003	109.488	152.789	154.511	+5,04%	- 24,73%	- 25,57%

## TRAFIC TERRESTRE PORT \*

produits laminés

produits pétroliers

## TRAFIC TERRESTRE ZONE INDUSTRIELLE PORT \*



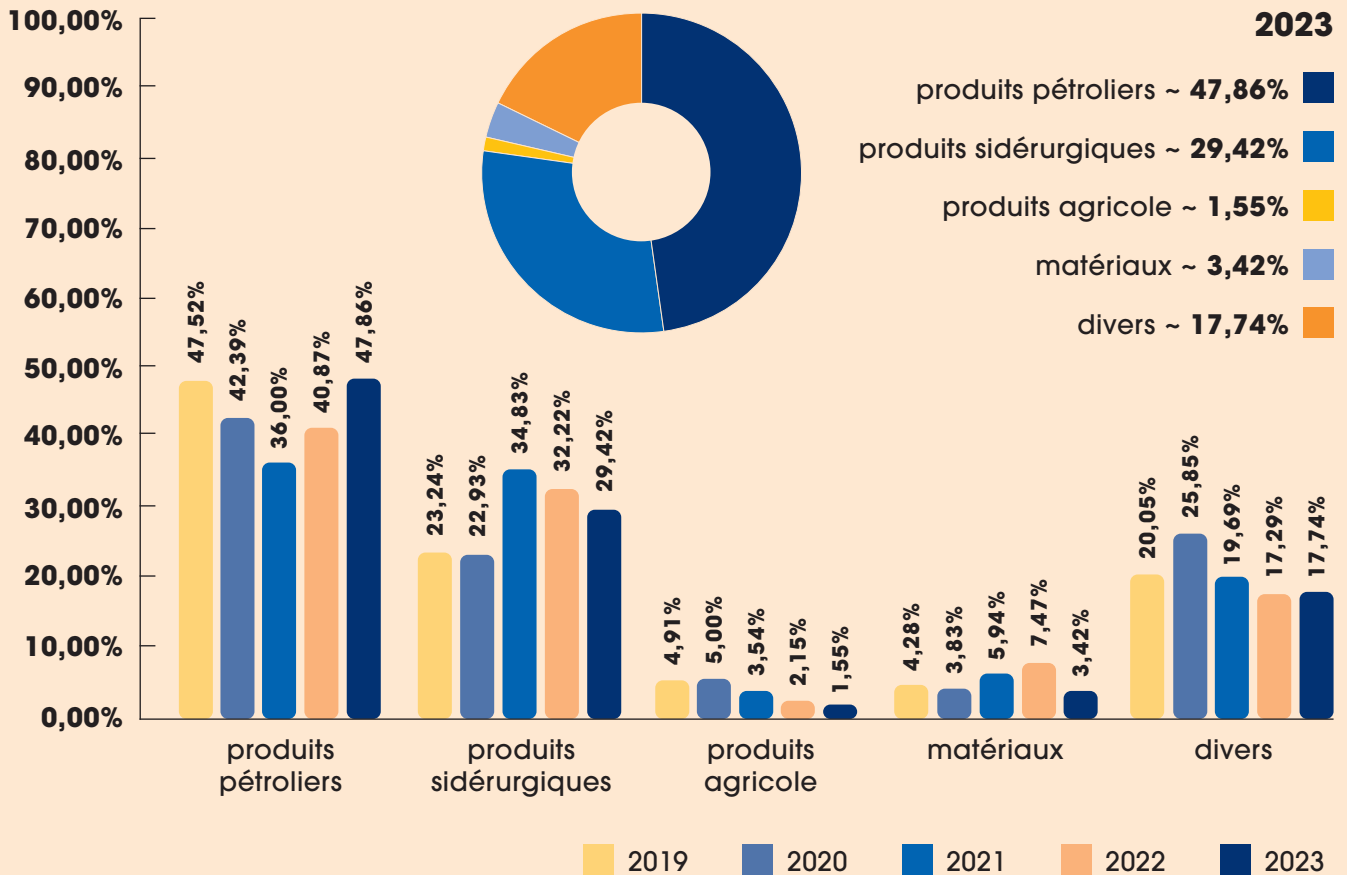
**UNITÉ: TONNE**

	2023	2022	2021	2020	diff. 23/22%	diff. 23/21%	diff. 23/20%
	<b>1.076.124</b>	<b>1.127.400</b>	<b>1.344.282</b>	<b>1.056.448</b>	<b>- 4,55%</b>	<b>-19,95%</b>	<b>+ 1,86%</b>
	<b>789.273</b>	<b>753.036</b>	<b>935.808</b>	<b>699.845</b>	<b>+4,81%</b>	<b>-15,66%</b>	<b>+ 12,78%</b>
	247.080	256.332	311.392	260.038	- 3,61%	- 20,65%	- 4,98%
	542.193	496.704	624.416	439.807	+ 9,16%	-13,17%	+23,28%
<b>IMPORTATIONS</b>	2023	2022	2021	2020	diff. 23/22%	diff. 23/21%	diff. 23/20%
produits sidérurgiques	104.110	95.775	167.724	55.101	+ 8,70%	- 37,93%	+88,94%
dont: mat. premières	99.659	95.775	167.724	55.101	+ 4,06%	- 40,58%	+80,87%
produits finis							
et demi-produits	4.451	0	0	0	+100,00 %	+100,00 %	+100,00 %
produits pétroliers	377.376	307.756	336.908	296.692	+ 22,62%	+12,01%	+27,19%
mat. de construction	26.966	56.278	55.576	26.814	- 52,08%	- 51,48%	+0,57%
produits agricoles	12.215	16.213	33.122	34.975	- 24,66%	- 63,12%	- 65,08%
divers	20.687	20.682	31.087	26.225	+ 0,02%	- 33,45%	- 21,12%
dont: conteneurs vides	15.588	12.771	17.925	15.684	+ 22,06%	- 13,04%	- 0,61%
segments de béton							
préfabriqués	0	1.327	69	5.599	- 100,00%	- 100,00%	- 100,00%
	2023	2022	2021	2020	diff. 23/22%	diff. 23/21%	diff. 23/20%
Nombre de bateaux port	604	605	742	604	- 0,17%	- 18,60%	0 %
dont: chargés	203	227	256	211	- 10,57%	- 20,70%	- 3,79%
déchargés	401	378	486	393	+6,08%	- 17,49%	+ 2,04%
	2023	2022	2021	2020	diff. 23/22%	diff. 23/21%	diff. 23/20%
	132.180	146.132	167.223	152.544	- 9,55%	- 20,96%	- 13,35%
	78.049	91.638	113.206	101.711	- 14,83%	- 31,06%	- 23,26%
	54.130	54.494	54.017	50.833	- 0,67%	+ 0,21%	+ 6,49%
	154.671	228.232	241.250	204.058	- 32,23%	- 35,89%	- 24,20%

\* compris dans le trafic global général

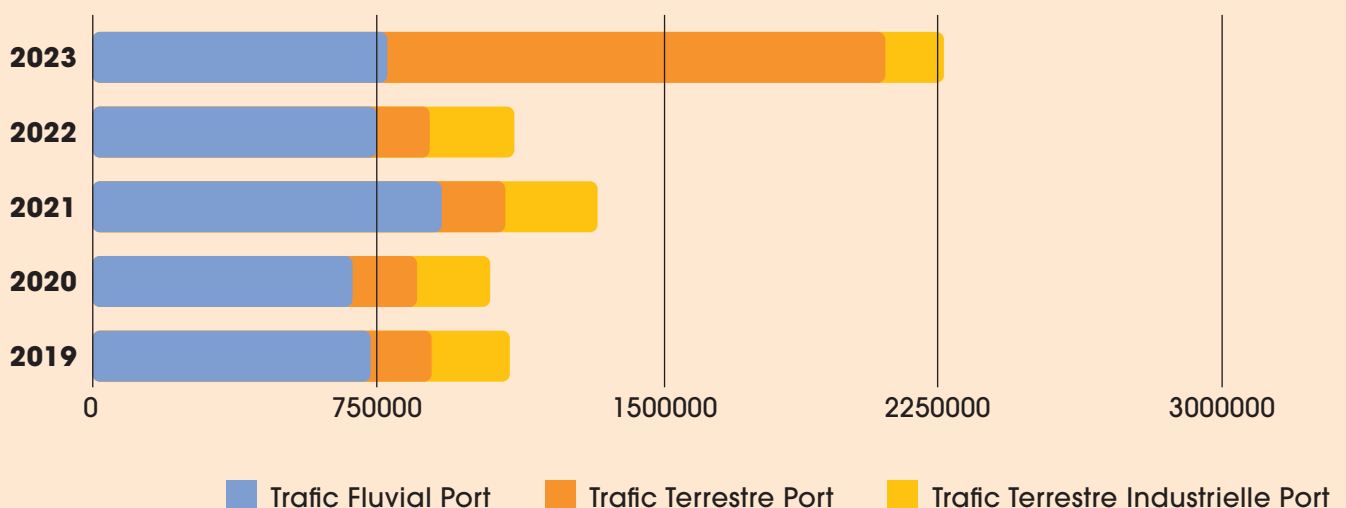
# TRAFIC FLUVIAL PORT DE MERTERT

EN % DU TONNAGE GLOBAL



# TRAFIC GLOBAL GENERAL

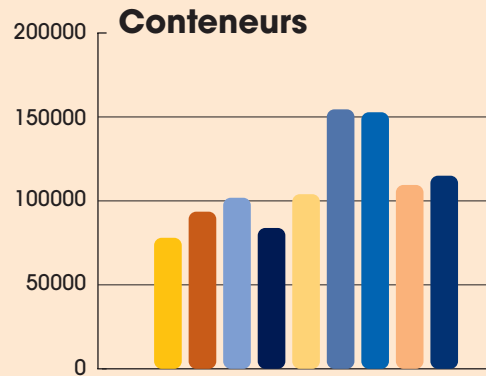
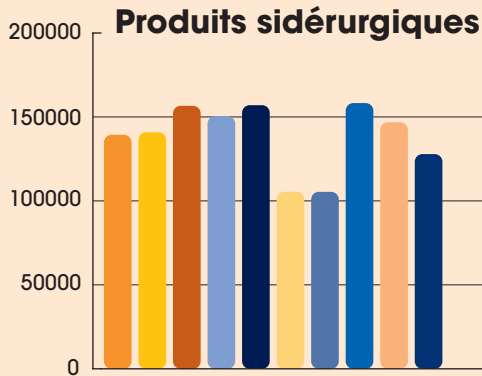
EN TONNES



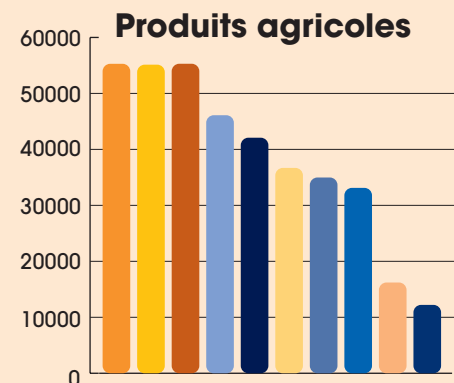
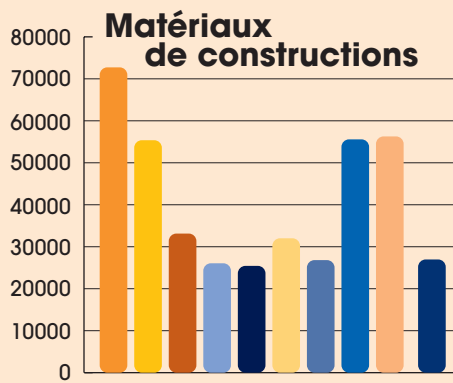
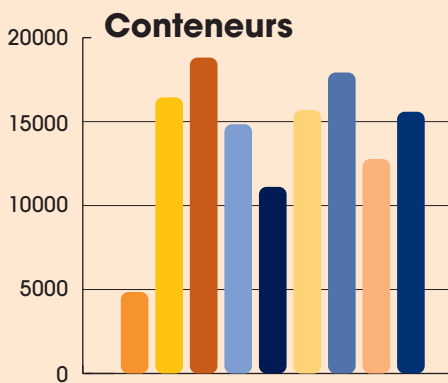
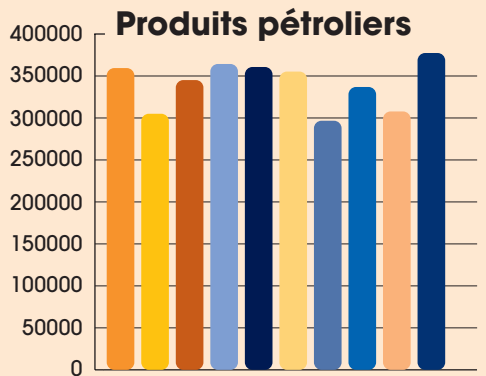
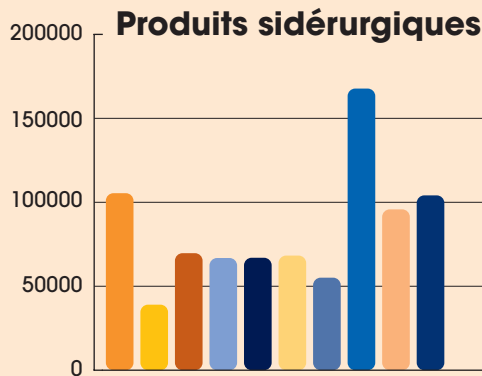
# EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS

EN TONNES

## EXPORTATIONS



## IMPORTATIONS



2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.  
B6698  
N° FISCAL : 1964 2200 197

# BILAN

ACTIF	31.12.2023	31.12.2022
<b>C. ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6.530.821,32</b>	<b>6.680.319,75</b>
I. Immobilisations incorporelles		
2. Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été		
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	29.900,44	30.667,12
II. Immobilisations corporelles		
1. Terrains et constructions	6.477.027,57	6.622.550,93
3. Autres installations, outillage et mobilier	23.893,31	27.101,70
<b>D. ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1.304.221,87</b>	<b>1.109.378,76</b>
II. Créances		
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	145.832,65	155.585,86
4. Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	94.251,19	95.018,40
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1.064.138,03	858.774,50
<b>E. COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1.527.757,30</b>	<b>1.566.391,80</b>
<b>TOTAL DU BILAN €</b>	<b>9.362.800,49 €</b>	<b>9.356.090,31€</b>

SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.  
B6698  
N° FISCAL : 1964 2200 197

# BILAN

<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>A. CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.824.106,43</b>	<b>4.622.228,19</b>
I. Capital souscrit	250.000,00	250.000,00
IV. Réserves		
1. Réserve légale	25.000,00	25.000,00
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur		
b) autres réserves non disponibles	256.275,00	327.100,00
V. Résultats reportés		
Fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port	1.964.350,70	1.712.330,20
Investissements antérieurs fonds d'amélioration	2.114.102,49	2.114.102,49
VI. Résultat de l'exercice	214.378,24	193.695,50
<b>C.DETTES</b>	<b>4.523.369,29</b>	<b>4.677.551,97</b>
2. Dettes envers des établissements de crédit		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0,00	24.712,68
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	4.237.007,37	4.503.877,65
4. Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	10.169,28	2.698,88
8. Autres dettes		
a) Dettes fiscales	236.514,21	114.815,06
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	7.212,70	4.314,06
c) Autres dettes		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	32.465,73	27.133,64
<b>D.COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>15.324,77</b>	<b>56.310,15</b>
<b>TOTAL DU BILAN € (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>	<b>9.362.800,49 €</b>	<b>9.356.090,31 €</b>



# LE PORT DE MERTERT

© Orthophotos: Administration du Cadastre et la Topographie



SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.  
B6698  
N° FISCAL : 1964 2200 197

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2023	2022
<b>1. Chiffre d'affaires net</b>	<b>620.960,47</b>	<b>607.703,07</b>
<b>4. Autres produits d'exploitation</b>	<b>562.437,67</b>	<b>490.786,02</b>
<b>5. Matières premières et consommables et autres charges externes</b>		
a) Matières premières et consommables	- 58.371,84	-23.707,17
b) Autres charges externes	- 145.730,76	-137.795,24
<b>6. Frais de personnel</b>		
a) Salaires et traitements	-175.751,85	-159.769,78
b) Charges sociales		
i) couvrant les pensions	-16.104,74	-14.412,28
ii) autres charges sociales	256,84	193,54
<b>7. Corrections de valeur</b>		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-301.049,73	-285.862,82
b) sur éléments de l'actif circulant	-37.000,00	-21.000,00
<b>8. Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 80.908,14</b>	<b>-102.456,02</b>
<b>11. Autres intérêts et autres produits financiers</b>		
b) autres intérêts et produits financiers	10.957,91	110,27
<b>14. Intérêts et autres charges financières</b>		
b) autres intérêts et charges financières	-72.177,62	-73.063,70
<b>15. Impôts sur le résultat</b>	<b>- 93.139,97</b>	<b>-87.030,39</b>
<b>16. Résultat après impôts sur le résultat</b>	<b>214.378,24</b>	<b>193.695,50</b>
<b>18. Résultat de l'exercice €</b>	<b>214.378,24 €</b>	<b>193.695,50 €</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Conformément aux statuts, et en considération que la réserve légale est intégralement constituée, nous vous proposons la répartition suivante des bénéfices:

■ distribution d'un dividende de 5%	<b>12.500,00 €</b>	■ Résultats reportés / fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port	<b>277.828,24 €</b>
		■ réserve impôt sur la fortune	<b>0,00 €</b>
		■ réserve légale	<b>0,00 €</b>
		■ bénéfice net suivant bilan au 31 décembre 2023	<b>214.378,24 €</b>

Mertert, le 15 mai 2024  
Le Conseil d'Administration

## ANNEXE AU BILAN

### NOTE CONCERNANT LES ACTIFS

1. Les postes de l'actif immobilisé ont été évalués sur base du prix d'acquisition, sauf la concession de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg pour l'exploitation d'un port, figurant sous la rubrique "Immobilisations incorporelles". Lors de la constitution de la société en date du 3 juillet 1964, cet apport en nature a été évalué à 3.000.000 francs (74.368 euros). Il est amorti sur une durée de 99 ans, c'est-à-dire la durée de la concession.

2. Aux termes de l'article 1er de la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert, les constructions et installations faites par la société sont la propriété de l'Etat.

### NOTE CONCERNANT LES COMPTES FIDUCIAIRES

Le 31 décembre 1991 a eu lieu le remboursement de la dernière

tranche des emprunts obligataire et bancaire 5,25% (1965/91). A la date précitée, le montant total des remboursements a égalé le montant total des fonds engagés dans l'aménagement du Port de Mertert. Il s'ensuit que le compte "Droit de propriété de l'Etat Grand-Ducal" (art. 2 de la loi du 22.7.1963), lequel fut ajusté chaque année à concurrence du montant annuel des remboursements s'est soldé au 31.12.1991 et est inscrit pour mémoire (p.m.) aux comptes fiduciaires.

Du fait du remboursement intégral des dettes contractées pour compte de l'Etat, le compte "Créance sur l'Etat Grand-Ducal", qui résulte de la gestion d'affaires pour son compte aux termes de l'article 6 de la loi du 22.7.1963, s'est soldé de même et est inscrit pour mémoire (p.m.).

Les comptes "fonds étrangers engagés dans l'aménagement du port" et "remboursement sur

fonds étrangers" sont maintenus dans la balance générale des comptes de la société, le premier avec un solde débiteur et le second avec un solde créditeur.

Ces deux comptes se compensent mutuellement. Il en est de même des aménagements financés par fonds propres, c.-à-d. par le biais du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port.

A noter que ce compte, ainsi que le compte "autofinancement" sont ajustés chaque année sur base du montant imputé annuellement au compte "fonds d'amélioration".

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**ARRETES AU 31/12/2023**

## **NOTE 1. GÉNÉRALITÉS**

### **1.1. Constitution**

L'administration et l'exploitation du Port de Mertert sont concédées à une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE DU PORT DE MERTERT SA, constituée le 3 juillet 1964 avec siège social à Mertert ; la société finit avec la concession d'exploitation.

### **1.2. Nature des activités**

La société a pour objet principal l'administration et l'exploitation du Port de Mertert. La société peut conclure des contrats de sous-concession et de location aux conditions à fixer par elle.

### **1.3. Exercice social**

L'exercice social de la société commence habituellement le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## **NOTE 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### **2.1. Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxem-

bourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

### **2.2. Conversion des devises**

La société tient sa comptabilité en EUR; le bilan ainsi que le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction.

A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement à leur valeur convertie au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les produits et les charges en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change en vigueur à la date des opérations.

### 2.3. Modes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. Ces dernières sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles sur base d'un amortissement linéaire.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué éventuellement de correction de valeur pour tenir compte d'une dépréciation durable.

Les évaluations sont faites sur base des derniers états financiers disponibles le jour de l'arrêté des comptes.

Les stocks sont évalués en application des articles 61 et 62 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est

pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

### 2.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice en tenant compte des principes de prudence, de sincérité et de bonne foi.

## NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

TABLEAU D'AMORTISSEMENT RÉCAPITULATIF	2023	2022
<b>Valeur d'acquisition</b>		
A l'ouverture de l'exercice	79.617,21	79.617,21
Acquisitions	0,00	0,00
Sorties	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	79.617,21	79.617,21
<b>Amortissements</b>		
A l'ouverture de l'exercice	48.950,09	48.183,41
Dotations de l'exercice	766,68	766,68
Annulation dotations des sorties de biens	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	49.716,77	48.950,09
<b>Valeur nette comptable</b>		
A l'ouverture de l'exercice	30.667,12	32.200,48
A la clôture de l'exercice	29.900,44	30.667,12

Les taux d'amortissement linéaires pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

**NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>TABLEAU D'AMORTISSEMENT RÉCAPITULATIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Valeur d'acquisition</b>		
A l'ouverture de l'exercice	7.711.871,84	7.001.015,11
Acquisitions	151.551,30	710.856,73
Sorties	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	7.863.423,14	7.711.871,84
<b>Amortissements</b>		
A l'ouverture de l'exercice	1.062.219,21	777.123,07
Dotation de l'exercice	300.283,05	285.096,14
Annulation dotations des sorties de biens	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	1.362.502,26	1.062.219,21
<b>Valeur nette comptable</b>		
A l'ouverture de l'exercice	6.649.652,63	6.223.892,04
A la clôture de l'exercice	6.500.920,88	6.649.652,63

Les taux d'amortissement linéaires pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

**NOTE 5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

au 31/12/2023 la société détenait les participations (minimum 20% du capital social) suivantes:

<b>DÉNOMINATION</b>	<b>% de capital détenu</b>	<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>Prix d'acquisition</b>	<b>Résultat de l'exercice 2023</b>
---------------------	----------------------------	---------------------------------------	---------------------------	------------------------------------

néant

Aucune correction n'a été enregistrée au 31/12/2023

Les autres prêts figurent au bilan à leur valeur nominale.

**NOTE 6. CAPITAL SOUSCRIT**

Le capital souscrit au 31/12/2023 est de 250 000€ divisé en 2000 actions d'une valeur nominale de 125€ chacune

**NOTE 7. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le résultat de l'exercice 2023 soit un bénéfice de 214.378,24 EUR, y compris la réintégration de la réserve pour l'impôt sur la fortune 2018 de 75 950,00 EUR, soit un total de 290.328,24 EUR sera affecté comme suit :

Résultat reportés	277.828,24
/ fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port	
Réserve légale	0,00
Réserve impôt sur la fortune	0,00
Distribution de bénéfice	12.500,00

**NOTE 8. DETTES**

Les dettes de la société dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans sont les suivantes :  
4.237.007,34 € auprès de la BGL BNP Paribas

**NOTE 9. EXERCICES ANTÉRIEURS**

Etant donné que la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert avait reconfirmé que la propriété des constructions et installations financées par la société du Port de Mertert SA revient à l'Etat, ces investissements ont été déduits jusque 2005 inclus directement du poste fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port.

Ils n'ont donc pas fait l'objet d'une inscription à un poste

d'actif et n'ont pas été pris en compte dans le compte de résultats.

Sur recommandation du Conseil d'Administration il a été décidé d'intégrer à partir de l'année 2009, les investissements faits à charge du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port dans les comptes annuels de la SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.

Etant donné que le contrat de concession prévoit « que

les terrains nécessaires seront fournis par l'Etat, ils resteront sa propriété, de même que les installations qui y seront construites par la société », il a été décidé d'étaler ces investissements sur la période restante du contrat de concession soit 53 ans.

Par conséquent le tableau d'étalement a été repris au 01.01.2009 dans un compte de « régularisation actif » en contrepartie des capitaux propres.



# RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2024

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article 27 des statuts, le Collège des Commissaires a procédé aux vérifications légales et statutaires du bilan au 31 décembre 2023 et du compte de profits et pertes de l'exercice 2023.

Le collège des commissaires de surveillance note que l'article 5 de la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert ainsi que l'article 15 des statuts de la Société du Port de Mertert S.A. stipulent notamment que « les opérations de la société sont surveillées par deux commissaires de surveillance ».

Il a contrôlé la concordance de ces documents avec les écritures comptables et vérifié l'exactitude des comptes par voie de sondage et par confrontation avec les pièces justificatives. Ces vérifications n'ont rien révélé qui puisse donner lieu à observation.

En conséquence, le Collège des Commissaires recommande à votre approbation dans leur forme actuelle, le bilan et le compte de profits et pertes ayant clôturé l'exercice 2023.

**Luxembourg, le 26 mars 2024**  
**Le Collège des Commissaires**

# RÉFECTION DES SURFACES







## FOIRE LOGISTIQUE MUNICH

LA SOCIÉTÉ DU PORT DE MERTERT S.A. A PARTICIPÉ EN COLLABORATION AVEC LUXPORT GROUP À LA FOIRE LOGISTIQUE QUI S'EST TENUE DU 9 AU 12 MAI 2023 À MUNICH.

# AIRE DE GIRATION





# AIRE DE GIRATION





# ZONE PORTUAIRE 2 - MODER- NISATION DU CANAL





## ZONE PORTUAIRE 2 – CONSTRUCTION PARKING





**Société du**  
**PORT de MERTERT**  
*Société anonyme*

